

Affaires Juridiques  
LV

**Le Maire de Sannois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°24012 ayant pour objet l'abonnement au service d'information juridique Lexis 360® Intelligence Secteur Public,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de confier le marché n°24012 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant maximal
2024/20	LEXISNEXIS SA 75015 PARIS	<b>Marché 24012 :</b> Abonnement au service d'information juridique Lexis 360® Intelligence Secteur Public	9 958, 50 € TTC Pour 12 mois d'abonnement

**Article 2 :** de signer le marché de Services mentionné à l'article 1. Le montant du présent marché sera **proratisé en fonction du nombre de mois effectifs d'utilisation de l'abonnement** à la solution proposée.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020  
SANNOIS, le 28 février 2024

**Laurence TROUZIER-EVEQUE**



Pour le Maire  
Par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des services

*Gabriel des Bordes*



**Claude WILLIOT**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Adjointe au Maire  
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique  
et aux affaires juridiques  
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 28 février 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240228 - DC2024-20-CC

Publiée le 28 février 2024